

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | **CFVU**

Séance du 22 octobre 2024

Délibération n° 098-2024

Point 02.1

Point 02.1. de l'ordre du jour**Procès-verbal de la séance de la CFVU du 24 septembre 2024****EXPOSE DES MOTIFS**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le procès-verbal de la séance de la CFVU du 24 septembre 2024.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	21
Nombre de voix pour	21
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 23 octobre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

24 septembre 2024

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

INFORMATIONS.....	6
1. INFORMATIONS GENERALES	6
DELIBERATIONS	7
2. PROCES-VERBAL DE LA CFVU DU 2 JUILLET 2024.....	7
3. CALENDRIERS DEROGATOIRES DE L'ESBS POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025	7
4. MODIFICATIONS DE MAQUETTES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025.....	8
4.1. IUT Robert Schuman.....	8
4.2. INSPE.....	8
5. REGLEMENT CONCOURS UNISTRAPASS BACHELOR SEPTEMBRE 2024.....	8
6. MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025.....	9
6.1. CEIPI.....	9
6.2. CUEJ.....	9
6.3. EM Strasbourg (partie 2).....	9
6.4. EOST.....	9
6.5. ECPM.....	9
6.6. ESBS.....	9
6.7. Faculté de chimie.....	9
6.8. Faculté de chirurgie dentaire.....	9
6.9. Faculté de droit, de sciences politique et de gestion.....	9
6.10. Faculté de géographie et d'aménagement.....	9
6.11. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.....	9
6.12. Faculté de pharmacie.....	9
6.13. Faculté de physique et ingénierie.....	9
6.14. Faculté de philosophie.....	9
6.15. Faculté de théologies catholique.....	9
6.16. Faculté de théologie protestante.....	9
6.17. Faculté des langues.....	9
6.18. Faculté des lettres (partie 2).....	9
6.19. Faculté des sciences de la vie.....	9
6.20. Faculté des sciences historiques.....	9
6.21. Faculté des sciences sociales.....	9
6.22. IPAG.....	9
6.23. INSPE.....	9
6.24. IUT Haguenau.....	9
6.25. IUT Robert Schuman.....	9
6.26. TPS.....	9

6.27.	<i>UFR Mathématique et informatique</i>	9
6.28.	<i>Licences sciences pour la santé</i>	9
6.29.	<i>PIX</i>	9
7.	REGLES DES REGIMES SPECIAUX D'ETUDES (RSE).....	11
7.1.	<i>Faculté des sciences économiques et de gestion</i>	11
7.2.	<i>Faculté des Arts</i>	11
7.3.	<i>EM Strasbourg (partie 1)</i>	11
7.4.	<i>IUT Louis Pasteur</i>	11
7.5.	<i>Sciences Po Strasbourg</i>	11
7.6.	<i>Faculté des sciences du sport</i>	11
7.7.	<i>Faculté de psychologie</i>	11
7.8.	<i>Faculté des lettres (partie 1)</i>	11
APPROBATION		11
8.	DOSSIER D'ACCREDITATION DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMA) REVISE	11
9.	CAPACITES D'ACCUEIL EN 2EME ANNEE DE 1ER CYCLE MMOP POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026	11
10.	MODALITES D'ADMISSION EN FILIERE SANTE (MMOPK) A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG	12
11.	CREATION DE FORMATION.....	12
11.1.	<i>Diplôme interuniversitaire Cardiologie pédiatrique et congénitale - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	12
11.2.	<i>Diplôme interuniversitaire Psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	12
11.3.	<i>Diplôme interuniversitaire d'Assistance aux autopsies péri- et néo-natales - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	12
11.4.	<i>Diplôme interuniversitaire de Colposcopie et pathologies cervico-vaginales - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	12
11.5.	<i>Diplôme interuniversitaire Diabète et greffes - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	12
12.	TARIFS 2024/2025 ET RENOUELEMENTS DES FORMATIONS DIPLOMANTES PROPOSEES HORS SFC.....	13
12.1.	<i>ESBS</i>	13
12.2.	<i>Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 2)</i>	13
12.3.	<i>IDIP (partie 2)</i>	13
12.4.	<i>EM Strasbourg (partie 2)</i>	13
12.5.	<i>Faculté des sciences économiques et de gestion (partie 2)</i>	13
12.6.	<i>UFR Mathématiques et informatique (partie 2)</i>	14
12.7.	<i>Faculté de physique et ingénierie (partie 2)</i>	14
12.8.	<i>Faculté des langues – Exonération des droits d'inscription pour le DU PPML (Prêt pour ma Licence)</i>	14
13.	TARIFICATION 2024/2025 DU BASIC TRAINING COURSE – CEIPI.....	14
14.	TARIFICATION 2024/2025 DU CLES.....	14
15.	TARIF FREE-MOVER – EM STRASBOURG.....	14
16.	PROGRAMMATION IDEx FORMATION.....	14
16.1.	<i>Sélection de projets - reliquats IdEx Structuration 2024</i>	14
16.2.	<i>Reconduction des dispositifs et soutiens financiers</i>	14
17.	ADAPTATION DES DISPOSITIFS « AMI » ET « SOUTIEN A LA MOBILITE PONCTUELLE GROUPEE TRANSFRONTALIERE ET RHIN SUPERIEUR »	15
18.	CREATION DE DISPOSITIFS FINANCIERS DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 1 DU PROJET SENSUS : STUDENTS KEY PLAYERS AT THE INTERNATIONAL LEVEL	
	16	
CONVENTIONS NATIONALES		17

19.	ACCORD DE COOPERATION PEDAGOGIQUE POUR FACULTE DES SCIENCES DU SPORT AVEC LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL (CRR)...	17
20.	AVENANTS AUX CONVENTIONS POUR LA FACULTE DE THEOLOGIE CATHOLIQUE	17
20.1.	<i>Avec l'Université catholique de Lille</i>	17
20.2.	<i>Avec l'Institut catholique de Paris</i>	17
20.3.	<i>Avec les Facultés Loyola Paris</i>	17
20.4.	<i>Avec l'Université d'Angers</i>	17
20.5.	<i>Avec l'Université catholique de Paris</i>	17
21.	RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE CO-ACCREDITATION.....	18
21.1.	<i>Pour l'EOST avec IFP School</i>	18
21.2.	<i>Pour l'EOST avec l'ENGEES</i>	18
22.	AVENANT A LA CONVENTION POUR LA FACULTE DE MEDECINE, MAÏËUTIQUE ET SCIENCES DE LA SANTE AVEC L'INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG (IHU)	18
CONVENTIONS INTERNATIONALES		19
23.	CREATION DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'IUT LOUIS PASTEUR AVEC L'UNIVERSITE DU QUEBEC A RIMOUSKI (CANADA).	19
24.	CREATION DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'UFR MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE AVEC L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (CANADA)	19
25.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET L'EM STRASBOURG AVEC L'UNIVERSITE INTERNATIONALE ABULCASIS DES SCIENCES DE LA SANTE (MAROC)	20
26.	DIVERS.....	20

ÉTAIENT PRÉSENTS

Présidente de séance

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-Présidente Formation et parcours de réussite

Membres élus

Collège A

Mme Éva LOUVET, M. Bruno TRESCHER, M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER, M. Benoît MASQUIDA, M. Jean-François LAFAIX (procuration à B. MASQUIDA à partir de 15h), Mme Rachel SCHURHAMMER

Collège B

M. Cyrille BLONDET, Mme Pascale ERHART, Mme Marion STRUB

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Pauline DUDKA

Collège étudiant

M. Jérémy DARENNE, M. Charles LESECQ

Personnalités extérieures

Mme Doriane RAPP

Invités

M. Christophe DE CASTELJAU, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Mme Camille FAUTH, Mme Angeline OKOMBI, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER, M. Jean-Paul DE LA RICA, M. Dominique SCHLAEFLI, Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Nathalie OSTRE, Mme Angélique DANIEL, Mme Laurence OBERLE

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

Président de séance

M. le Président Michel DENEKEN

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Mme Sophie ROUSSEL, M. Alexis WARRET

Membres élus

Collège A

M. Érik-André SAULEAU

Collège B

M. Jean-Daniel BOYER (procuration à P. ERHART), Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à P. ERHART),
M. Thierry PRADIER (procuration à M. Benoît MASQUIDA), Mme Pascale PECCAVY, Mme Laurence RASSENEUR

Collège BIATSS

Mme Delphine KAPPS (procuration à C. CARLOT-SCHMITT), M. Mohammed CHARGUI

Collège étudiant

M. Samy AMOKRANE, M. Selim AZZI, Mme Océane BOURNEUF (procuration à J. DARENNE), M. Théau DELMOULY
(procuration à Charles LESECQ), M. Nolan DEMET, Mme Chloé DOMINGOS, Mme Alexa-Hang FOULON, Mme Jeanne DE
MAXIMY, M. Matthieu LEFEVRE, M. Corentin LIRAUD, Mme Héléna NAÏDJI, M. Alexis SCHWAB, Mme Clémence WILTHIEN,
Mme Solène YILDRIM

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN, Réseau EUCOR (procuration à R. SCHURHAMMER), Mme Irène WEISS, Conseil Régional

Invités

Mme Sophie KENNEL, M. Édouard LAROCHE, Mme Virginie ZINT, Mme Diane DUPRONT, M. Sylvain DIAZ,
M. Thomas KEDINGER, M. Bernard LICKEL, Mme Lucie GONIN, Mme Aude ROCHOUX, Mme Jeanine RENNER

La séance est ouverte à 14 heures 05, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL. Le quorum est atteint (22 votants).

Informations

1. Informations générales

Alexandra KNAEBEL indique que l'incertitude gouvernementale de la fin d'année précédente a eu un impact sur la mise en œuvre de certaines réformes, notamment celle de la formation des enseignants.

Camille FAUTH confirme que la publication d'un décret modifiant le statut des étudiants de M1 et M2 était attendue. Ils auraient pu passer directement fonctionnaires stagiaires, ce qui aurait modifié la place du concours en L3 pour les professeurs des écoles et les enseignants du second degré. Cependant, en l'absence de publication du décret, le concours reste à la fin du Master pour le moment. L'établissement avait anticipé la chose en proposant deux nouveaux parcours pour l'accès à la formation du professorat des écoles, l'un porté par l'INSPE et l'autre par la Faculté de Lettres. Un troisième parcours est porté par la Faculté de Chimie. Tous ces parcours sont pleins actuellement, ce qui laisse penser qu'il existe encore des vocations pour ce métier.

Alexandra KNAEBEL propose de faire un retour sur les Jeux olympiques.

Fabrice FAVRET déclare qu'un alumni de la Faculté des Sciences du sport, Jules RIBSTEIN, a obtenu une médaille d'or en paratriathlon. Benoit CHEVREAU, gardien de but de l'équipe de Cécifoot, a également remporté la médaille d'or paralympique. Pauline STEY (0 h 3 min 2 s) de la Faculté de Droit s'est classée 26^e au 20 km Marche.

Alexandra KNAEBEL rappelle que cette rentrée est celle de la première mise en œuvre de la nouvelle offre de formation, qui a été réfléchié durant de nombreux mois.

Jean-Paul DE LA RICA explique que l'attractivité de l'Université de Strasbourg est toujours aussi brillante. Selon les données de Parcoursup, 103 144 vœux ont été déposés en phase principale contre 93 000 en 2023 (croissance de 10 %). C'est significatif car les deux années précédentes étaient plutôt en stabilisation, voire en légère décroissance. Néanmoins, le nombre conséquent de dossiers à examiner entraîne une charge significative pour les commissions pédagogiques et à l'administration.

Cette augmentation est imputable à la création du parcours PPE – Sciences de l'éducation, qui a rencontré son public avec 1 183 candidatures. La présentation des formations en LEA sous forme de paires de langues a entraîné une hausse significative des candidatures. La L1 SPS et la L1 Droit ont également été plébiscitées. La L1 Psychologie baisse de 378 candidatures, mais elle reste la 2^e formation la plus demandée.

Le taux de pression moyen est de 8,9 candidatures pour 1 place, contre 9 pour 1 en 2023. Le taux de remplissage des formations s'est amélioré, passant de 88,8 % à 90 %.

2024 est la première année d'exercice de MonMaster. Le nombre total de candidatures a augmenté significativement (72 600 contre 57 000 l'an passé). C'est un retour aux chiffres dans e-candidat. Les situations sont hétérogènes. D'un côté, les masters en Psychologie et Droit connaissent un franc succès. D'autre part, malgré un taux de remplissage de 80 % après la phase complémentaire (contre 69 % en 2023), 45 formations avaient un taux de remplissage inférieur ou égal à 50 % à la fin de la procédure. Il y avait 1 970 candidatures sur liste d'attente, dont 80 % concernent 3 parcours de Psychologie et un parcours de Sciences du Vivant.

Concernant les inscriptions administratives, le nombre d'inscrits s'élève actuellement à 49 581, soit 2 586 de plus par rapport à 2023 à la même date. Cela ne signifie pas qu'il y a plus d'étudiants, le délai d'inscription est simplement plus rapide. Le même phénomène est constaté avec les étudiants internationaux (+ 762 inscrits à date). Le taux de boursiers CROUS est de 26,13 %, mais il va sans doute baisser pour se rapprocher de celui de 2023 (23 %).

Caroline CARLOT-SCHMITT demande si l'application des frais différenciés a modifié la proportion d'étudiants internationaux extracommunautaires.

Jean-Paul DE LA RICA répond que le nombre d'étudiants internationaux a globalement augmenté à date.

Alexandra KNAEBEL estime qu'il sera intéressant de faire un bilan à la fin des campagnes d'inscription. Les frais différenciés concernent surtout les étudiants extracommunautaires en Master.

Rachel SCHURHAMMER souhaite savoir combien d'étudiants ont payé des frais différenciés.

Jean-Paul DE LA RICA explique que cette question est prématurée.

Alexandra KNAEBEL précise que l'ordre de grandeur se situe entre 200 et 300 étudiants.

Thierry PRADIER remercie les équipes pour la gestion de Parcoursup.

Délibérations

2. Procès-verbal de la CFVU du 2 juillet 2024

Le procès-verbal de la CFVU du 2 juillet 2024 est adopté à l'unanimité (22 voix pour).

3. Calendriers dérogatoires de l'ESBS pour l'année universitaire 2024/2025

Camille FAUTH explique que cela concerne trois années de diplômes pour lesquelles les congés universitaires sont décalés ou supprimés pour correspondre au rythme de la formation.

Benoît MASQUIDA demande si cette démarche est légale.

Camille FAUTH répond par l'affirmative. Cette démarche est liée à l'alternance ou aux stages.

Les calendriers dérogatoires de l'ESBS pour l'année universitaire 2024/25 sont adoptés à l'unanimité (22 voix pour).

4. Modifications de maquettes pour l'année universitaire 2024/2025

4.1. IUT Robert Schuman

Thierry BURGER-HELMCHEN explique que le calendrier d'alternance nécessite de répartir différemment les matières entre le S5 et le S6.

4.2. INSPE

Thierry BURGER-HELMCHEN indique que l'INSPE avait modifié sa maquette en vue du décret qui n'a finalement pas été publié. Il faut donc revenir en arrière.

Les points 4.1 et 4.2 sont adoptés à l'unanimité (22 voix pour).

5. Règlement concours Unistrapass Bachelor septembre 2024

Camille FAUTH déclare que ce concours est porté par l'EM, et permet aux étudiants inscrits en L1 à l'Université de Strasbourg de se réorienter et d'intégrer le Bachelor Affaires Internationales de l'EM.

Le règlement du concours Unistrapass Bachelor est adopté à l'unanimité (22 voix pour).

6. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2024/2025

- 6.1. CEIPI
- 6.2. CUEJ
- 6.3. EM Strasbourg (partie 2)
- 6.4. EOST
- 6.5. ECPM
- 6.6. ESBS
- 6.7. Faculté de chimie
- 6.8. Faculté de chirurgie dentaire
- 6.9. Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
- 6.10. Faculté de géographie et d'aménagement
- 6.11. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
- 6.12. Faculté de pharmacie
- 6.13. Faculté de physique et ingénierie
- 6.14. Faculté de philosophie
- 6.15. Faculté de théologie catholique
- 6.16. Faculté de théologie protestante
- 6.17. Faculté des langues
- 6.18. Faculté des lettres (partie 2)
- 6.19. Faculté des sciences de la vie
- 6.20. Faculté des sciences historiques
- 6.21. Faculté des sciences sociales
- 6.22. IPAG
- 6.23. INSPE
- 6.24. IUT Haguenau
- 6.25. IUT Robert Schuman
- 6.26. TPS
- 6.27. UFR Mathématique et informatique
- 6.28. Licences sciences pour la santé
- 6.29. PIX

Thierry BURGER-HELMCHEN relève que certaines MCC doivent être retirées de la liste à approuver car les documents ne sont pas complets. Cela concerne les MCC de l'École de Management, de l'EOST, de la Faculté de Physique et Ingénierie, de la Faculté de Théologie catholique, de la Faculté des Sciences sociales, de TPS et les M1 de la Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion. Ces MCC seront validées lors de la prochaine CFVU.

Caroline CARLOT-SCHMITT souligne que le changement de logiciel était particulièrement chronophage pour les équipes pédagogiques et administratives. Par ailleurs, elle demande ce qui se passerait pour les MECC qui ne seraient pas votées ce jour, compte-tendu du délai d'un mois après la rentrée.

Jean-Paul DE LA RICA répond que les MCC peuvent être approuvés un mois après la première semaine d'enseignement, soit le 9 septembre. Or la prochaine CFVU aura lieu le 7 octobre.

Le vote sur les points 6.3, 6.4, 6.13, 6.15, 6.21, et 6.26 est reporté à la prochaine CFVU.

Jérémy DARENNE souhaite connaître la raison du retrait de la compensation entre les deux semestres pour la Faculté de théologie protestante.

Thierry BURGER-HELMCHEN constate que la MCC, à la page 130, prévoit que les étudiants apprenant le grec et l'hébreu doivent avoir un niveau suffisant dans chacune pour valider le diplôme.

Jérémy DARENNE faisait référence à la compensation entre les semestres 1 et 2.

Jean-Paul DE LA RICA explique que la compensation a sans doute été écartée à cause de cette exigence sur les langues. Un système basé sur la validation d'une compétence en particulier devient rétif à tout système de compensation.

Thierry BURGER-HELMCHEN remarque qu'en page 150, il est noté que la non-compensation est « maintenue » en Master.

Jérémy DARENNE répond que son point concerne la L3. Il s'engage à rechercher des informations.

Thierry BURGER-HELMCHEN propose de procéder à un vote général à l'exception des MCC de la théologie protestante, qui seront votées à part.

Les points 6,1 à 6,29, à l'exception des points 6,3, 6,4, 6,13, 6,15, 6,21, 6,26 (reportés), et du point 6.16 (voté à part) sont adoptés à l'unanimité (22 voix pour).

Jean-Paul DE LA RICA indique qu'il n'y a pas eu de demande de dérogation à la compensation pour la L3.

Thierry PRADIER explique que la Faculté de physique et d'ingénierie a subi un problème technique pour la saisie des RSE. C'est pourquoi la MCC n'a pas pu être fournie.

Thierry BURGER-HELMCHEN répond que ce problème a été résolu. Il sera possible de les voter lors de la prochaine CFVU.

Rachel SCHURHAMMER signale qu'il y a des problèmes d'affichage dans Ametys, notamment pour les coefficients des UE.

Marie-Alexandra CHINETTI répond que le logiciel ne pourra pas être mis à jour cette année.

Jean-Paul DE LA RICA ajoute que ce problème est pris en compte et sera résolu dès que possible.

7. Règles des régimes spéciaux d'études (RSE)

- 7.1. Faculté des sciences économiques et de gestion
- 7.2. Faculté des Arts
- 7.3. EM Strasbourg (partie 1)
- 7.4. IUT Louis Pasteur
- 7.5. Sciences Po Strasbourg
- 7.6. Faculté des sciences du sport
- 7.7. Faculté de psychologie
- 7.8. Faculté des lettres (partie 1)

Thierry BURGER-HELMCHEN précise que le point 7.3 concernant l'EM Strasbourg doit être retiré du vote et sera traité ultérieurement.

Les points 7.1 à 7,8, à l'exception du 7.3, sont adoptés à l'unanimité (22 voix pour).

Thierry BURGER-HELMCHEN demande si la question sur le point 6.16 a pu être résolue.

Jérémy DARENNE admet s'être trompé en lisant les MCC.

Le point 6.16 concernant la MCC de théologie protestante sont adoptées à la majorité (18 voix pour, 4 abstentions).

Approbation

8. Dossier d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) révisé

Thierry BURGER-HELMCHEN indique qu'un décret paru le 5 juillet 2024 remplace l'intitulé « mémoire de sage-femme » par un mémoire de « maïeuticien ».

Le point 8 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

9. Capacités d'accueil en 2ème année de 1er cycle MMOP pour l'année universitaire 2025/2026

Jean-Paul DE LA RICA rappelle que, depuis la réforme d'accès aux études de santé, la capacité d'accueil est fixée par chaque Université, en concertation avec l'ARS pour tenir compte des besoins du territoire. Ces chiffres sont également fixés conformément aux objectifs nationaux pluriannuels des professionnels à former. Il y a un système de réversion des places afin qu'aucune place ne soit perdue.

Benoît MASQUIDA s'enquiert des chiffres par rapport à 2023.

Jean-Paul DE LA RICA explique que les chiffres sont similaires. La capacité totale en DFG est de 572, contre 564 en 2023.

Alexandra KNAEBEL ajoute que le nombre total d'étudiants en santé est d'environ 2 400.

Cyrille BLONDET signale que les parcours maïeutique et kinésithérapie n'ont pas été remplis cette année.

Alexandra KNAEBEL précise que des passerelles ont été mises en place vers la kinésithérapie depuis les filières STAPS et SPS.

Cyrille BLONDET considère qu'il faudrait également se pencher sur cette solution pour la maïeutique.

Le point 9 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

10. Modalités d'admission en filière santé (MMOPK) à l'Université de Strasbourg

Jean-Paul DE LA RICA explique que le Conseil d'État avait donné 6 mois au gouvernement pour modifier les modalités d'admission en filière santé. En effet, le coefficient de l'oral doit se situer entre 25 % et 35 %, et les sujets traités sont encadrés, ce qui a été fait durant l'été. Les modalités de l'Université de Strasbourg ont dû être ajustées en conséquence.

Le point 10 est adopté à l'unanimité (22 voix pour).

11. Création de formation

- 11.1. Diplôme interuniversitaire Cardiologie pédiatrique et congénitale – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
- 11.2. Diplôme interuniversitaire Psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
- 11.3. Diplôme interuniversitaire d'Assistance aux autopsies péri- et néo-natales – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
- 11.4. Diplôme interuniversitaire de Colposcopie et pathologies cervico-vaginales – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
- 11.5. Diplôme interuniversitaire Diabète et greffes – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Thierry BURGER-HELMCHEN indique que la faculté de Médecine souhaite créer 5 DIU, dans un souci de proposer des formations continues mises à jour, et répondant aux besoins de compétences des professionnels.

Les points 11.1 à 11.5 sont approuvés à l'unanimité (22 voix).

12. Tarifs 2024/2025 et renouvellements des formations diplômantes proposées hors SFC

12.1. ESBS

Dominique SCHLAEFLI souligne que le DU proposé par l'ESBS en formation continue sera traité en partenariat avec le SFC, contrairement à ce que prévoit l'ordre du jour.

Camille FAUTH précise que la composante ne propose pas de modification de maquette ni de tarif.

Le point 12.1 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

12.2. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 2)

Camille FAUTH indique que, lors d'une précédente CFVU, il avait été demandé que 2 DIU n'ouvrent pas : « Chirurgie de cancérologie digestive », et « Chirurgie hépato-bilio-pancréatique et transplantation hépatique ». La demande est d'ouvrir ces deux DIU en 2024-2025. Pour le troisième DIU intitulé « Néphrologie urologique, morphologique fonctionnelle et interventionnelle », il est demandé une augmentation du tarif de 50 € pour s'aligner sur les prestations des établissements partenaires.

Le point 12.2 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

12.3. IDIP (partie 2)

Camille FAUTH indique que deux modifications principales sont apportées à la maquette. La première concerne une modification des modalités d'enseignement. À partir de janvier 2025, le DU sera toujours offert aux étudiants de l'Université de Strasbourg, mais les cours auront lieu à distance, en asynchrone via Moodle. La deuxième modification est un passage à une approche par compétence, ce qui offre un plus large choix dans les parcours de formation.

Le point 12.3 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

12.4. EM Strasbourg (partie 2)

Camille FAUTH rappelle qu'il manquait un tarif dans la partie 1. Cette partie 2 est un correctif. Il est demandé à la CFVU de valider le tarif de 800 € pour le DU Programme Grandes Écoles.

Le point 12.4 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

12.5. Faculté des sciences économiques et de gestion (partie 2)

Camille FAUTH explique que la modification principale repose sur les frais d'inscription qui seront ventilés différemment entre les droits de base et les droits spécifiques sur les deux années universitaires. La maquette n'est pas modifiée.

Le point 12.5 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

12.6. UFR Mathématique et informatique (partie 2)

12.7. Faculté de physique et ingénierie (partie 2)

Camille FAUTH indique que les augmentations des tarifs sont liées à une répercussion de la hausse de leurs coûts.

Les points 12.6 et 12.7 sont approuvés à l'unanimité (22 voix pour).

12.8. Faculté des langues – Exonération des droits d'inscription pour le DU PPML (Prêt pour ma Licence)

Le point 12.8 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

13. Tarification 2024/2025 du Basic Training Course – CEIPI

Camille FAUTH déclare que le CEIPI souhaite renouveler son dispositif et faire adopter un tarif correspondant à 15 % de la formation de base qu'il dispense dans 5 villes : Anvers, La Haye, Copenhague, Dublin et Madrid. Les étudiants ne paieront que 15 % du prix initial de la formation, soit 255 €. Ce dispositif s'adresse aux professionnels de la propriété intellectuelle.

Le point 13 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

14. Tarification 2024/2025 du CLES

Camille FAUTH rappelle que le CLES est une certification en langues. Le document prévoit des tarifs différents en fonction du personnel et des étudiants (boursier, membre d'un établissement partenaire).

Le point 14 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

15. Tarif Free-mover – EM Strasbourg

Ce point est reporté.

16. Programmation IdEx Formation

16.1. Sélection de projets – reliquats IdEx Structuration 2024

16.2. Reconduction des dispositifs et soutiens financiers

Thierry BURGER-HELMCHEN déclare qu'un soutien financier ponctuel a été envisagé pour des projets en lien avec l'IA et la pédagogie. 5 projets ont été retenus.

Laurence OBERLÉ explique que ces projets pourront être financés à hauteur de 300 624 €. L'objectif est de les mettre en œuvre rapidement, pour une durée d'un à deux ans. Le second point porte sur les dispositifs

et les soutiens financiers, qui ont déjà été présentés en commission. Il n'y a pas eu de modifications sur les trois dispositifs. Ils sont accessibles sur le portail formation.

L'appel Transformation vise à soutenir les équipes dans le développement de leur pratique d'enseignement. Il est mobilisable sur le portail formation. Des modifications sont proposées pour l'année à venir, car ce dispositif ne permettait pas de financer des heures d'enseignement dans le cadre des expérimentations menées par les équipes pédagogiques. L'idée est de mettre en place une complémentarité avec le premier cycle et l'appel Include. Cela nécessite de proposer des projets d'expérimentations sur une durée plus importante, et de soutenir des projets de manière pluriannuelle jusqu'à l'année 2027-2028.

Les heures d'enseignement sont encadrées, car l'objectif est de soutenir des expérimentations et des transformations pédagogiques. Il ne s'agit pas de financer des enseignements déjà existants dans les offres. Il a donc été proposé que ces heures restent dans la limite de 24 h par année et par parcours, avec une liste d'objectifs jugés prioritaires par les Présidents de formation.

Bruno TRESCHER revient sur le projet de la Faculté de Droit pour réaliser des enquêtes avec la Cour d'appel de Colmar. La nouvelle Présidente de la Cour a fait valoir son manque d'intérêt pour le projet. En revanche, il sera possible de travailler avec le Tribunal judiciaire de Salerne.

Thierry BURGER-HELMCHEN prend note de ce point.

Les points 16.1 et 16.2 sont approuvés à la majorité (20 voix pour, 2 abstentions).

17. Adaptation des dispositifs « AMI » et « Soutien à la mobilité ponctuelle groupée transfrontalière et Rhin Supérieur »

Angélique DANIEL indique que ces deux dispositifs sont déjà existants. Chaque année, il reste des reliquats dans le dispositif AMI. Il est donc proposé d'augmenter le montant des forfaits, notamment pour les mobilités à l'année (7 à 12 mois), et pour les stages de 5 à 6 mois. Pour les études en Europe, le montant passerait de 1 200 € à 1 600 €, et pour les études hors Europe, il passerait de 2 000 € à 2 400 €. Concernant les stages, le forfait passerait également de 1 200 € à 1 600 €. Au niveau du dispositif transfrontalier, l'évolution envisagée permettrait le financement de la mobilité du porteur de projet. Jusqu'à présent, seules les mobilités des étudiants étaient couvertes.

Caroline CARLOT-SCHMITT s'étonne de l'absence de financement des déplacements transfrontaliers pour les enseignants.

Angélique DANIEL répond qu'il existe d'autres modalités de financement pour ce type de mobilité, notamment avec l'UFA.

Le point 17 est approuvé à la majorité (20 voix pour, 2 abstentions).

18. Création de dispositifs financiers dans le cadre de l'objectif 1 du projet SENSŠUS : Students key players at the international level

Alexandra KNAEBEL déclare que le projet SENSŠUS repose sur 3 piliers, dont un pilier « Formation » qui comporte une forte dimension internationale. Il serait intéressant de présenter plus globalement ce projet lors d'une prochaine réunion.

Angélique DANIEL confirme que l'objectif 1 du projet, « Students key players at the international level », s'articule autour de trois axes :

- Accompagnement des enseignants-chercheurs étrangers venant enseigner à l'Université de Strasbourg, et réciproquement, des enseignants de Strasbourg partant à l'étranger, via DiSRI (Dispositif de Soutien aux Relations Internationales). Cela s'adresse aux Universités hors Europe, non couvertes par le programme Erasmus. Cela se traduit par un forfait unique de 1 500 € à 2 000 €.
- Tutorat pédagogique par les pairs, en collaboration avec l'IDIP, proposé aux étudiants internationaux pour les accompagner dans leur intégration. Le recrutement des tuteurs se fera en même temps que le projet Include. Le budget alloué est dédié à la rémunération des tuteurs, et le versement se fait de la DRI vers la composante.
- Améliorer la mobilité des étudiants sortants de Strasbourg vers l'étranger. Il s'agit d'améliorer la mobilité à durée plus courte qu'un ou deux semestres. Cela inclut également une préparation interculturelle et linguistique pour favoriser leur intégration. En effet, le nombre d'étudiants qui interrompent leur mobilité a augmenté depuis la période COVID.

Benoît MASQUIDA souhaite connaître le nombre de tuteurs IDIP.

Angélique DANIEL explique qu'une dizaine de tuteurs est attendue. C'est une année test.

Benoît MASQUIDA considère que le tutorat SENSŠUS sera sans doute redondant avec les tutorats dispensés par les autres formations.

Angélique DANIEL répond qu'un travail est réalisé en étroite collaboration avec Include et les composantes. L'idée est de proposer aux tuteurs déjà recrutés pour l'année 2024-2025 de s'occuper également d'étudiants internationaux. Ces personnes pourraient suivre la formation IDIP.

Alexandra KNAEBEL estime qu'il y a une nécessité de modifier le fonctionnement interne pour aller vers une comitologie thématique. Le tutorat dans son entièreté sera géré par une seule et même instance. SENSŠUS va venir parachever différents dispositifs déployés dans l'établissement. Cela touche forcément différents publics et différentes missions. L'idée est que chacun puisse y trouver une réponse à ses besoins.

Delphine KAPPS est interpellée par le fait que beaucoup de dispositifs sont rattachés par la DRI sans passer par la composante. Le dispositif DRI a ses failles, cela peut jouer sur le budget des composantes lorsque les informations ne circulent pas suffisamment.

Rachel SCHURHAMMER confirme qu'il serait plus opportun de prévoir une validation par la composante, pour qu'elle soit informée en détail des mobilités.

Angélique DANIEL prend note de cette information.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que l'axe 1 portant sur la mobilité des enseignants hors Europe pose un problème de cohérence avec la stratégie dans le cadre du changement climatique et de l'urgence environnementale. Le développement durable et la responsabilité sociétale doivent être traités de manière transversale. Il paraît donc incohérent de proposer une enveloppe de plus de 200 000 € pour financer des mobilités en avion. Ce dispositif est ubuesque.

Bruno TRESCHER demande si les doctorants sont éligibles à ce dispositif.

Angélique DANIEL confirme que le niveau doctorat est inclus dans les mobilités courtes et groupées.

Benoît MASQUIDA rejoint l'avis selon lequel il y a un manque de dialogue entre la DRI et les composantes. Cela rajoute des couches de bureaucratie qui ne semblent pas nécessaires.

Le point 18 est approuvé à la majorité (12 voix pour, 2 voix contre, 8 abstentions).

Conventions nationales

19. Accord de coopération pédagogique pour Faculté des sciences du sport avec le Conservatoire à rayonnement régional (CRR)

Thierry BURGER-HELMCHEN explique que cet accord concerne la licence Danse et précise la répartition des activités entre la Faculté des sciences du sport et le Conservatoire.

Le point 19 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

20. Avenants aux conventions pour la Faculté de théologie catholique

- 20.1. Avec l'Université catholique de Lille
- 20.2. Avec l'Institut catholique de Paris
- 20.3. Avec les Facultés Loyola Paris
- 20.4. Avec l'Université d'Angers
- 20.5. Avec l'Université catholique de Paris

Thierry BURGER-HELMCHEN indique que les 5 conventions sont identiques. Il s'agit de fluidifier les inscriptions entre les étudiants et le personnel administratif.

Caroline CARLOT-SCHMITT relève que ces accords sont également relatifs aux frais différenciés. Cela a pour objectif d'exonérer une partie des frais d'inscription des étudiants venant des Universités catholiques de Lille, de Paris et d'Angers, s'ils sont extracommunautaires. Le tarif national serait appliqué, et ils ne paieraient donc pas les 3 670 € supplémentaires.

Thierry BURGER-HELMCHEN confirme ce point. Pour rappel, un étudiant extracommunautaire en provenance d'une Université étrangère ne les paierait pas non plus.

Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle que la philosophie était de développer les conventions entre l'Université de Strasbourg et d'autres Universités pour diminuer le nombre d'étudiants extracommunautaires qui paieraient ces frais différenciés. Il est étonnant de le retrouver dans des conventions nationales.

Thierry BURGER-HELMCHEN explique qu'en cas d'accord avec une autre Université, elle ne paie pas de droits différenciés. La subtilité est que ces Universités sont françaises, mais ce n'est pas choquant.

Jean-Paul DE LA RICA précise que la spécificité de ces formations est de rassembler beaucoup d'étudiants extracommunautaires, d'où cette demande de passer par une convention pour bénéficier de l'exonération.

Caroline CARLOT-SCHMITT remarque qu'un étudiant étranger extracommunautaire qui s'inscrirait dans cette formation paiera 3 670 € de frais différenciés, tandis qu'un étudiant, par exemple, de la Faculté catholique d'Angers sera exonéré. C'est étonnant.

Thierry BURGER-HELMCHEN répète que cet étudiant sera exonéré s'il vient d'une Université qui a une convention avec l'Université de Strasbourg.

Les points 20.1 à 20,5 sont approuvés à la majorité (15 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions).

21. Renouvellement des conventions de co-accréditation

21.1. Pour l'EOST avec IFP School

21.2. Pour l'EOST avec l'ENGEES

Les points 21.1 et 21.2 sont approuvés à l'unanimité (22 voix pour).

22. Avenant à la convention pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé avec l'Institut hospitalo-universitaire de Strasbourg (IHU)

Le point 22 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

Thierry PRADIER souhaite revenir sur les frais différenciés. En dehors des conventions, une Université ne peut pas refuser d'appliquer ces frais différenciés.

Alexandra KNAEBEL répond que les Universités ont la possibilité d'exonérer ces frais sous un plafond de 10 %, qui est calculé d'une manière complexe. Ce système a été largement évoqué lors de précédentes réunions.

Benoît MASQUIDA rappelle qu'un vote a eu lieu sur la mise en place des frais différenciés.

Alexandra KNAEBEL précise que le vote concernait la politique d'exonération de l'établissement, du fait du dépassement du plafond de 10 %.

Jean-Paul DE LA RICA ajoute que le principe est l'application des frais différenciés. Ensuite, dans un plafond de 10 %, l'Université peut accorder des exonérations. Lorsque ce plafond est dépassé, il faut définir une politique d'exonération qui permet d'être sous la barre des 10 %.

Alexandra KNAEBEL déclare que ce sujet sera évoqué lors des prochaines réunions.

Conventions internationales

23. Création de l'accord de coopération internationale pour l'IUT Louis Pasteur avec l'Université du Québec à Rimouski (Canada)

Angélique DANIEL explique que cet accord concerne les étudiants du DUT GEA de l'Université de Strasbourg. L'objectif est qu'ils puissent passer leur dernière année dans l'Université du Québec à Rimouski pour se voir décerner deux diplômes : le DUT GEA et le baccalauréat en administration québécois. Dans ce cas, les étudiants paient les frais d'inscription dans les deux Universités. Néanmoins, les étudiants de nationalité française se voient ramener les droits au même niveau que les étudiants québécois.

Le point 23 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

24. Création de l'accord de coopération internationale pour l'UFR Mathématique et informatique avec l'Université de Sherbrooke (Canada)

Angélique DANIEL précise que les étudiants de l'UFR inscrits en M1 Informatique peuvent s'inscrire pour passer leur seconde année de Master à l'Université de Sherbrooke. À la différence du premier projet, ils seront exonérés des frais d'inscription à l'UFR Mathématique et informatique pour la seconde année. Cette possibilité était ouverte par la convention, et elle a été actée par la Faculté.

Le point 24 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

25. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour le Service formation continue et l'EM Strasbourg avec l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé (Maroc)

Angélique DANIEL indique qu'il s'agit d'un renouvellement d'accord de coopération internationale. C'est une formation délocalisée, dispensée par le SFC et l'EM Strasbourg à l'Université internationale Abulcasis des Sciences de la santé, située à Rabat au Maroc. Le Master délivré aux étudiants s'intitule « Management et administration des entreprises ». La cohorte maximale est de 25 étudiants par an, et le recrutement se fait au niveau M1.

Thierry PRADIER relève que plus de la moitié des cours est assurée par des enseignants de Strasbourg.

Angélique DANIEL confirme ce point.

Le point 25 est approuvé à l'unanimité (22 voix pour).

26. Divers

Alexandra KNAEBEL propose de présenter ultérieurement le projet SENSUS en détail, le système de tutorat, ainsi que le bilan des droits différenciés.

Rachel SCHURHAMMER demande si des données existent sur les échanges RI (relations internationales) dans les différentes Universités françaises. Strasbourg réalise beaucoup d'efforts pour faire partir ses étudiants, mais il serait intéressant de comparer la situation avec d'autres Universités.

Alexandra KNAEBEL note de rechercher des chiffres sur la mobilité étudiante, sortante et entrante.

Charles LESECQ rappelle que, lors de la CFVU de janvier 2024, il avait été soumis une motion concernant l'intégration des dysménorrhées dans les RSE. Cela a conduit à la mise en place d'un groupe de travail, qui ne s'est réuni qu'une seule fois en 9 mois, tandis que d'autres Universités ont déjà mis en place un dispositif. Il faudrait reprendre ces travaux afin de prendre en compte les dysménorrhées dans les RSE au plus tard à la prochaine rentrée.

Jean-Paul DE LA RICA s'excuse pour le retard pris dans les travaux.

En l'absence d'autres remarques, la séance est levée à 16 h 30.